

Le 9 octobre 2015

**OBJET : Demande de renseignements du 5 octobre 2015**

N/Réf. : 4631-00-2015-04

---

Monsieur,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (*Loi sur l'accès*), j'accuse réception et donne suite à votre demande de renseignements du 5 octobre 2015.

Votre demande visait à obtenir une liste de renseignements auxquels les représentants syndicaux auraient droit d'avoir ou de faire au nom des membres de leur syndicat sans avoir à remplir le formulaire d'autorisation ponctuelle pour la communication de renseignements.

Après vérifications, nous vous confirmons que nous ne possédons aucun document nous permettant de répondre à votre demande. Toutefois, veuillez prendre note que lors du prochain « Forum SALC-COMM » qui se tiendra pour les associations syndicales le 21 octobre prochain, un projet de formulaire d'autorisation pour les salariés sera présenté afin d'obtenir les commentaires des associations. Lors cet évènement, de l'information sur les accès sera également donné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'application  
de la *Loi sur l'accès*,

François Charette  
FC/mm